



# Guide des parents

ÉÉC Saint-Albert - 2025/2026

Bonne rentrée scolaire à vous tous ! J'espère que vous avez profité de l'été pour prendre des vacances et que vous avez eu la chance de faire le plein d'énergie ainsi que de passer de beaux moments en famille.

Je vous partage le Guide des parents 2025-2026. Celui-ci contient des informations pertinentes qui vous serviront tout au long de l'année. Je vous invite à le lire attentivement et à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Comme chaque année, vous recevrez, sur une base mensuelle, l'INFO MOIS. Ce communiqué nous permettra de vous informer au sujet des différents événements et activités qui auront lieu à l'école tout au long de l'année scolaire. Les nouvelles vous concernant y seront ajoutées. Ce communiqué vous sera acheminé en format électronique, dont l'importance de vous assurer que nous avons votre adresse courriel. Celui-ci sera aussi disponible sur notre [site WEB de l'école](#). L'INFO MOIS vous sera acheminée lors de la première semaine de chaque mois.

Sachez que je demeure disponible. N'hésitez pas à prendre rendez-vous lorsque vous le jugez nécessaire.

La réussite et le bien-être de votre enfant sont l'affaire de tous. C'est en collaboration que l'équipe école répondra davantage à ses besoins.

Au plaisir de travailler avec vous et votre enfant cette année. Un rappel que le jour de rentrée est le mardi 26 août pour les élèves du jardin à la 6e année. Pour les élèves de la maternelle, la rentrée se fait de façon échelonnée, les parents concernés ont déjà reçu l'horaire.

Bonne année scolaire!

**Mme Linda**  
Directrice

# NOTRE PERSONNEL DÉVOUÉ

C'est avec plaisir que je vous présente les [membres du personnel pour l'année scolaire 2025-2026](#).



## LA JOURNÉE SCOLAIRE

### Horaire de la journée

**9h** Arrivée des élèves

**9h10** Entrée des élèves et début des classes

**11h15 à 11h30** Récréation

**12h30 à 13h30** Dîner et récréation pour tous

**15h35 à 15h45** Récréation et Départ des élèves



La journée scolaire débute à 9h. Afin que votre enfant puisse bien commencer sa journée et maintenir une routine saine, nous exigeons la ponctualité. Les élèves qui arrivent après 9h10 doivent passer au secrétariat pour signaler leur présence.

La sécurité des élèves nous tient à cœur et c'est pour cette raison que nous sollicitons votre coopération. La loi requiert une surveillance dans la cour d'école 15 minutes avant le début des classes. Veuillez donc noter qu'il n'y aura aucune surveillance sur la cour avant 9h ou après le départ des autobus. **Nous demandons donc votre appui en vous assurant de ne pas laisser votre enfant sur la cour d'école avant 9h ni après le départ des autobus. Si certains élèves se retrouvent à l'école à ces temps-là, ils ne seront malheureusement pas surveillés.**

La journée se termine à 15h45. Lorsque vous venez chercher votre enfant, nous vous demandons de demeurer à l'extérieur.

Le départ des élèves est toujours un temps de la journée très occupé puisque nous devons nous assurer que tous les élèves soient au bon endroit, au bon moment. Si vous prévoyez un changement d'horaire concernant le départ de votre enfant, il est primordial de nous en faire part afin d'éviter des erreurs, et ce, avant **15h00**. Cela nous permet de faire les messages nécessaires à l'enfant et à son titulaire. **Lorsqu'un changement implique aussi la garderie, il faut appeler directement la garderie pour les en avertir.**

## **Récréations**

Les élèves doivent sortir dehors pour les récréations. Veuillez vous assurer que les enfants soient bien vêtus selon la température; surtout à l'arrivée des mois d'hiver puisque les grands vents qui affligent notre région se font sentir tôt dans la saison. Pour les jours de pluie, de tempête et de froid intense, nous assurons la surveillance à l'intérieur de l'école. Les membres du personnel assurent la surveillance des élèves en tout temps pendant les récréations.

## **La période du dîner**

L'école offre aux élèves le privilège de dîner à l'école sous la surveillance d'un personnel embauché pour la période du dîner. L'élève doit donc respecter les règlements de propreté, de sécurité et de savoir-être inscrits sur la matrice des attentes comportementales. Veuillez S.V.P. vous assurer d'envoyer tous les ustensiles nécessaires pour le dîner de votre enfant et de bien identifier les contenants à retourner à la maison. Puisque le temps est limité, nous vous demandons également de fournir des dîners froids et prêts à manger.

On demande aux élèves d'apporter leur repas dans une boîte à dîner portant leur nom. Tous les contenants devraient être incassables, bien identifiés et bien fermés (aucun jus en bouteille de verre S.V.P.).

## **ÉCOLE EN SANTÉ**

Plusieurs études démontrent qu'une bonne nutrition a un effet positif sur la concentration des enfants et sur leur santé en général. Puisque l'école est un lieu de formation et de transmission de valeurs, nous encourageons votre enfant à adopter de saines habitudes de vie en ce qui a trait à son alimentation.



Pour les collations du matin, on encouragera votre enfant à choisir parmi des fruits, des légumes, du fromage, du yogourt, etc. Les collations santé sont toujours offertes en classe pour les élèves qui en ont besoin. Les élèves seront encouragés à prendre les collations de l'école et à ramener les collations non conformes à la maison si tel est le cas.

Soyez assurés que nous travaillons toujours dans le meilleur intérêt de vos enfants et que leur santé physique et morale nous tient à cœur!

### **Commandes de repas chauds**

L'école offre aux élèves de se prévaloir de repas prépayés à travers le guichet virtuel sur une base volontaire, trois fois par semaine. Comme par le passé, les repas qui ne sont pas réclamés ne seront pas remboursés. Le programme complet de repas chauds débutera au mois d'octobre. Si un élève est absent, le repas lui sera remis lors de sa prochaine présence à l'école pour apporter à la maison. **Lors d'intempéries et que le transport est annulé**, votre enfant doit apporter son dîner. Le repas en question sera remis et un courriel vous sera acheminé avec la date de reprise.. . S'il y a plusieurs jours consécutifs d'intempérie un courriel sera envoyé afin de donner plus de détails.

### **Partage de nourriture (Fêtes des enfants)**

Comme nous avons plusieurs élèves souffrant d'allergies alimentaires, il est strictement interdit d'apporter de la nourriture et/ou des friandises pour les élèves lors des anniversaires ou différentes fêtes. Ceci dit, lorsque vous désirez souligner la fête de votre enfant et désirez offrir une surprise aux élèves, merci de vous assurer que ce soient des surprises non comestibles (collants, crayons, etc.)

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

### **Allergies**

Nous vous remercions de votre collaboration face à notre politique d'un milieu scolaire sans arachides et sans noix. Puisque nous avons parmi nous des enfants qui souffrent de sérieuses allergies alimentaires, il faut s'assurer que l'école soit un endroit sans arachides et noix ainsi que de tous produits qui en contiennent. Pour certains enfants, manger, toucher ou même sentir ces produits peut entraîner une réaction violente. Nous comptons sur vous afin qu'aucun enfant n'apporte de ces produits à l'école. Si votre enfant souffre d'allergies graves, veuillez nous en aviser afin qu'on puisse mettre en place un plan d'urgence.

### **Médicaments**

Veuillez noter qu'il est préférable que tout médicament soit administré à la maison par le parent. Toutefois, si votre enfant doit absolument prendre un médicament ordonné par un médecin pendant les heures de classe, veuillez obtenir et compléter le formulaire d'autorisation d'administration au secrétariat. Aucun médicament ne sera donné sans cette autorisation écrite.

## **Urgences**

### **Accidents à l'école:**

1) Dans le cas d'un accident mineur, les premiers soins sont dispensés et nous communiquerons avec vous par téléphone.

2) Dans le cas d'un accident majeur, nous communiquons avec vous. Si nécessaire, votre enfant sera transporté à l'hôpital par ambulance et accompagné d'un membre du personnel scolaire.

Nous communiquerons avec vous par téléphone.

Soyez avisés que la facture de l'ambulance demeurera la responsabilité du parent.

### **Stationnement en fin de journée et le matin**

Un accident est vite arrivé et peut souvent être évité. Nous vous prions de vous stationner dans le stationnement de l'école lorsque vous venez déposer votre enfant le matin ou si vous venez chercher votre enfant en fin de journée. Aucun élève ne doit passer par l'entrée principale à moins d'arriver après 9h10.

### **Animaux sur la propriété scolaire**

Les animaux sont interdits sur le terrain de l'école.

## **ATTENTES COMPORTEMENTALES**

La matrice des attentes comportementales demeure en vigueur partout dans l'école, c'est-à-dire sur le terrain de l'école, lors des sorties éducatives, à l'heure du dîner et à bord des autobus scolaires. En respectant la matrice des attentes comportementales, nous ferons de notre école un endroit chaleureux où il fait bon vivre et apprendre.



## ARRIVÉES ET DÉPARTS

Une fois arrivé à l'école, l'élève ne peut pas quitter seul les lieux à moins qu'un parent l'en retire. Pour assurer la sécurité des enfants, la ligne de conduite exige que toute personne qui visite l'école (incluant les parents) **souligne leur présence à la réception**. Donc, si vous ou



une autre personne devez venir chercher votre

enfant à l'école avant ou à la fin des classes, vous devez téléphoner ou envoyer un courriel au secrétariat afin d'informer l'administration de vos intentions.

**NOUVEAU : Pour toutes les nouvelles personnes qui viennent chercher vos enfants à la fin de journée, elles doivent passer au secrétariat et non attendre à l'extérieur, question de sécurité.** Nous communiquerons alors avec l'enseignant.e pour demander à votre enfant de se diriger au secrétariat.

## ABSENCES ET RETARDS

Les absences et les retards répétés nuisent au progrès de l'élève, mais nous comprenons que parfois ils sont inévitables. La Loi exige que l'élève soit à l'école à tous les jours, à moins de maladie ou autre raison sérieuse.



Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard:

- Téléphoner à l'école dès la première heure pour avvertir que l'enfant sera absent ou en retard. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale de l'école ou un courriel à l'adresse de l'école [saint-albert@csdceo.org](mailto:saint-albert@csdceo.org) en notant le nom de l'élève et la raison de l'absence.
- Si l'absence est connue à l'avance, vous pouvez en informer le titulaire de votre enfant par écrit ou en informer le secrétariat de l'école en acheminant un courriel à l'adresse suivante: [saint-albert@csdceo.org](mailto:saint-albert@csdceo.org)
- Si un élève devait s'absenter trop souvent, la personne responsable de l'assiduité, désignée par le conseil, communiquera avec les parents.



# BULLETINS SCOLAIRES ET RELEVÉS D'APPRENTISSAGE

La remise des bulletins (1ère à la 6e année) ou le relevé des apprentissages (maternelle/jardin) se fera à trois reprises au courant de l'année pour les élèves de la 1ère à la 6e année:

1er trimestre - 12 novembre

2e trimestre - 12 février

3e trimestre - 17 juin



## TRANSPORT PAR AUTOBUS

Le transport scolaire est un privilège offert par le conseil scolaire, donc chaque élève a le devoir de respecter les règles de sécurité à bord de l'autobus scolaire. Tout élève qui contrevient régulièrement ou gravement aux règlements, ou qui met en cause la sécurité des autres par son comportement, sera suspendu et ne pourra pas prendre l'autobus pour une période déterminée par la direction. Lors d'une suspension du transport, les parents sont responsables de son transport. Les élèves doivent prendre le même autobus matin et soir. Aucun changement d'autobus ne sera alloué à moins d'en recevoir les consignes du Consortium de transport. On demande votre collaboration afin que l'enfant soit à l'arrêt d'autobus au moins cinq 5 minutes avant l'heure prévue pour son départ. On vous suggère de revoir de temps à autre, avec votre enfant, les règles de comportement en autobus.



Voici les numéros de téléphone à composer pour toutes questions ou demandes concernant le transport scolaire: 1-855-689-CTSE(2873). Vous pouvez également consulter leur site Web : [www.ctse.ca](http://www.ctse.ca) . Soyez avisés que les conducteurs d'autobus ne laissent pas débarquer les enfants de 6 ans ou moins s'il n'y a personne à l'arrêt d'autobus. On vous demande donc d'entreprendre des démarches pour assurer une présence à l'arrêt.

**IL EST TRÈS IMPORTANT D'AVISER LE SECRÉTARIAT LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE DE TOUT CHANGEMENT AU NIVEAU DU TRANSPORT SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT OU SI VOUS PRÉVOYEZ PASSER À L'ÉCOLE POUR LE RÉCUPÉRER.**

## JOURNÉES D'INTEMPÉRIES

En principe, les écoles demeurent toujours ouvertes lors des moments d'intempéries. Ce sont les autorités du conseil scolaire et les propriétaires des compagnies d'autobus qui décident d'annuler le service d'autobus lorsque les conditions ne sont pas clémentes. Si tel est le cas, le conseil scolaire et le Consortium de transport, en collaboration avec les stations radiophoniques et des médias sociaux, annonceront les annulations d'autobus. Si les autobus sont annulés et que vous décidez de transporter votre enfant à l'école, n'oubliez pas que le transport est annulé pour la journée au complet. Vous êtes donc également responsables du retour en fin de journée, soit à 15h35.



## OBJETS DE VALEURS

L'école ne sera pas tenue responsable des objets personnels de valeur, volés ou endommagés. Si votre enfant en apporte à l'école, il en a l'entière responsabilité. Ceci comprend les iPad et les portables. De plus, leur utilisation à l'intérieur des heures de classe ne sera pas permise à moins d'une autorisation de l'enseignante.

## BOUTEILLE D'EAU RÉUTILISABLE

Il est important que tous les élèves aient à l'école une bouteille d'eau identifiée qu'il/elle laissera à l'école.

## CALENDRIERS

Vous avez toujours accès à notre [calendrier des événements](#) sur le site Internet de l'ÉEC Saint-Albert. Ainsi, vous serez en mesure de le consulter à votre guise.



## COMMUNICATION

Il est d'une importance primordiale de garder toute la communauté scolaire informée et renseignée. À l'école élémentaire catholique Saint-Albert, nous avons recours à plusieurs moyens de communication.



Selon les circonstances, l'équipe école utilise:

- le téléphone
- L'INFO MOIS
- le courriel
- les rendez-vous individuels au besoin en format virtuel
- Google Classroom
- le site Web de l'école
- notre page [Facebook](#)

C'est en communiquant que nous réussirons à mieux desservir vos chers enfants. La très grande majorité des communications seront acheminées par courriel. Le titulaire de votre enfant vous informera du moyen privilégié pour communiquer.

Veuillez vous assurer que l'adresse courriel que nous avons dans nos dossiers est à jour.

## LIENS UTILES

[Calendrier scolaire 25/26](#)

[Demande de transport scolaire](#)

